



GUARDIAN CAPITAL®

APERÇU DU FONDS

Fonds d'obligations canadiennes Guardian, série I

27 avril 2023

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série I du Fonds d'obligations canadiennes Guardian (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1 866 383-6546 ou à l'adresse courriel insights@guardiancapital.com, ou visitez le site www.guardiancapital.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création de la série :	30 mars 2011*	Gestionnaire du Fonds :	Guardian Capital LP
Valeur totale au 28 février 2023 :	171 562 663 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Guardian Capital LP
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,05 %	Distributions :	Revenu – Trimestriellement (mars, juin, septembre et décembre) Gains en capital – Annuellement (décembre)
			500 \$ (initial)
	*Offerte dans le cadre d'un placement privé depuis le 3 janvier 1997	Placement minimal :	

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'objectif principal du Fonds est de procurer un revenu d'intérêt courant élevé tout en protégeant le capital et en recherchant des occasions de plus-value du capital, principalement au moyen d'investissements dans des obligations, des débiteures, des billets ou d'autres titres de créance canadiens. Le Fonds peut détenir un maximum de 30 % de son actif dans des titres libellés en monnaie étrangère.

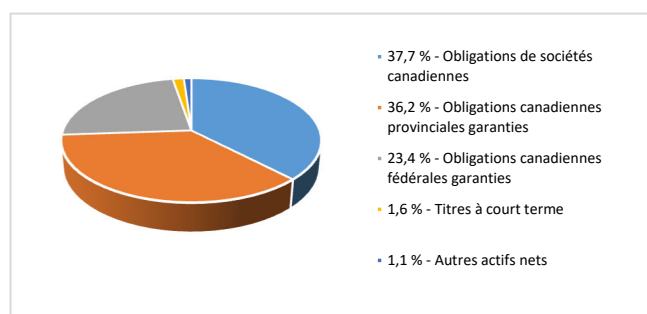
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 28 février 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2023)

	% de la valeur liquidative du Fonds
1. Province de l'Ontario	18,5 %
2. Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	16,2 %
3. Province de la Colombie-Britannique	9,3 %
4. Financière Sun Life inc.	8,7 %
5. Gouvernement du Canada	7,3 %
6. Province de la Saskatchewan	6,3 %
7. Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,9 %
8. Banque de Montréal	3,9 %
9. La Banque Toronto-Dominion	3,5 %
10. Banque Royale du Canada	3,3 %

Pourcentage total des dix principaux placements : 81,9 %
Nombre total de placements : 70

Répartition des placements (au 28 février 2023)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un Fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

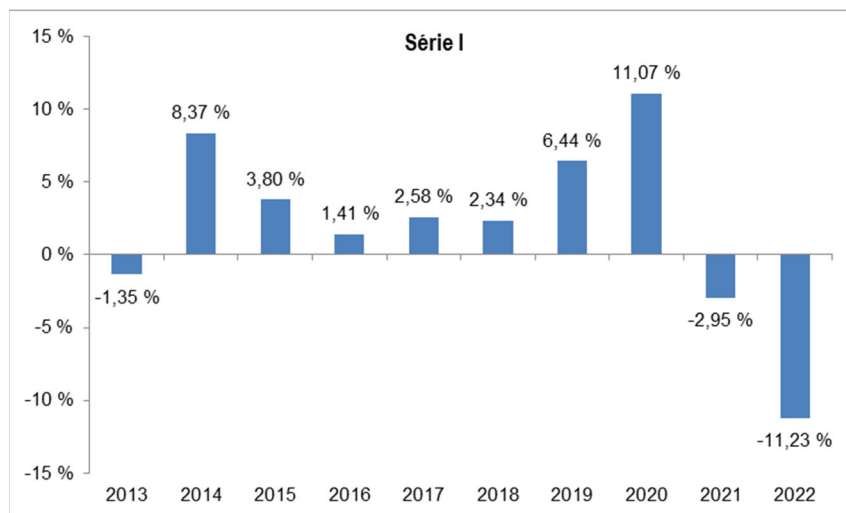
Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série I du Fonds au cours des 10 dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série I du Fonds chacune des 10 dernières années civiles. La valeur de cette série a diminué pendant 3 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à la série dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement de cette série du Fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	6,91 %	31 janvier 2015	Votre placement augmenterait à 1 069,07 \$.
Pire rendement	-7,02 %	30 avril 2022	Votre placement chuterait à 929,82 \$.

Rendement moyen

Si une personne avait investi 1 000 \$ dans cette série il y a dix ans, elle détiendrait aujourd'hui 1 216,69 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 1,98 %.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent pour leur portefeuille un fonds composé principalement de titres à revenu fixe canadiens;
- veulent obtenir une exposition à un portefeuille de titres de créance émis par des sociétés canadiennes;
- peuvent tolérer un niveau de risque faible pour leur placement.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En règle générale, vous devrez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un Fonds, y compris sur votre quote-part du revenu et des gains en capital imposables du Fonds que vous réalisez au rachat de votre placement. L'impôt à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, du fait que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré et du type de revenus du Fonds (par ex., des intérêts, des dividendes, des gains en capital, etc.). En règle générale, vous ne payez pas d'impôt sur les placements que vous détenez dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou d'autres régimes enregistrés.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un feuillet d'impôt indiquant votre quote-part du revenu du Fonds. Vous devez inclure les montants indiqués dans votre revenu imposable, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables réalisés au moment d'un rachat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série I du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent lorsque vous achetez des parts de série I.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2022, les frais de la série I du Fonds s'élevaient à 0,05 % de sa valeur, ce qui correspond à 0,47 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais d'administration et des autres frais d'exploitation de la série. Les investisseurs ou le Fonds ne paient aucuns frais de gestion à l'égard des parts de série I. Plutôt, chaque investisseur de la série I négocie et paye directement des honoraires de conseils en placement. Ces honoraires de conseils en placement ne font pas partie du RFG.	0,05 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions de la série.	0,00 %
Frais du Fonds	0,05 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable relativement à cette série.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de série I du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Honoraires de conseils en placement	Les investisseurs nous paient directement, ou à un membre de notre groupe, des honoraires de conseils en placement négociés. Le pourcentage maximal qui peut être facturé pour ces frais correspond généralement aux frais de gestion de la série A, qui sont de 0,80 %.
Frais d'échange	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts de série I que vous échangez. Ces frais sont facturés par la société de votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Nous pouvons demander 2 % de la valeur courante des parts de série I si vous les faites racheter ou les échangez dans les 45 jours qui suivent leur souscription.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP
 Commerce Court West,
 Bureau 2700 C.P. 201,
 Toronto (Ontario) M5L 1E8
 Site Web : www.guardiancapital.com
 Courriel : Insights@guardiancapital.com
 Sans frais : 1 866 383-6546

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.

Toutes les marques de commerce, enregistrées et non enregistrées, sont la propriété de Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.